

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 23/02/2009

Réception par le Prefet : 23/02/2009

Publication : 27/02/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-3-10-2

Séance du vendredi 20 février 2009

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Partenariat avec le Centre d'Information sur les Institutions Européennes

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° E6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU la délibération du Conseil Général n°2008-5-10-1 du 11 décembre 2008 relative au budget primitif 2009 du service de l'action internationale, transfrontalière et européenne,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- autorise le versement d'une subvention de 10 000 € en 2009 pour le partenariat avec le Centre d'Information sur les Institutions Européennes, dont l'incidence financière est prévue sur le chapitre 65, fonction 048, nature 6562, opération 2009-F712-307.

- autorise le Président à signer la convention jointe en annexe au rapport.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions